

Appel à projets : série documentaire 2024 de la SSR

Règlement

La SSR lance un nouvel appel à projets pour la coproduction d'une série documentaire.

1. Objectif

Cet appel vise à coproduire une série documentaire qui sera intégrée à l'offre de programme des unités d'entreprise SSR (RTS / RSI / RTR / SRF).

2. Conditions-cadres

- a) Série documentaire en 4 épisodes
- b) Sujet d'intérêt national, adapté à un large public
- c) Aucune consigne au plan du contenu, tous les sous-genres sont admis : factuel, investigation, reportage, true crime, histoire contemporaine avec matériel d'archive, etc.
- d) La série documentaire sera diffusée sur les plateformes en ligne de la SSR et elle sera également lancée sur les chaînes linéaires. En raison des différents créneaux de diffusion, la durée des épisodes peut varier, au maximum entre 42 et 50 minutes.

3. Soumissionnaires

L'appel à projet s'adresse à des sociétés de production indépendantes établies en Suisse.

4. Contribution financière de la SSR

La SSR participe à hauteur de 500 000 francs au maximum. La société de production retenue assume le reste du financement (fonds propres, Succès passage antenne, Fonds de production télévisuelle, soutiens régionaux, fondations, etc.).

Les coproductions sont admises.

5. Procédure de sélection

Les projets reçus les plus prometteurs seront invités pour un pitching.

L'analyse des dossiers et la décision finale incombent au groupe national Pacte (responsables Documentaires Pacte de la RSI, de RTR, de la RTS et de SRF, sous l'égide de la Direction générale de la SSR). L'accompagnement du projet retenu sera en outre accompagné par la rédaction responsable de l'unité d'entreprise de référence.

6. Versions linguistiques

La série doit être livrée en trois versions linguistiques intégralement synchronisées.

7. Dates-clés

- Délai de dépôt **Vendredi 24 mai 2024**
- Présentation des projets présélectionnés Mercredi 12 juin 2024 à partir de 14 h, à Berne (prière d'agender cette date)
- Choix final Jusqu'à fin juin 2024

8. Dossier de candidature

Le dossier doit être soumis en français, en allemand ou en italien, et contenir les documents suivants :

- concept général: scénario, motivation, description du projet, accord des personnes impliquées
- budget détaillé et plan de financement
- biographie brève des producteur.trices/des auteur.es/des réalisateur.trices.

Les documents doivent être adressés au format numérique via la plateforme [Data Pacte](#).

9. Contrat et droits

Le projet retenu sera assorti d'une lettre d'intention. Une fois le financement restant arrêté, la SSR conclut un contrat de coproduction Pacte avec les producteur.trices. En soumettant leur dossier, les producteur.trices déclarent disposer de tous les droits relatifs au projet et acceptent de céder à la SSR les droits de diffusion (en ligne et TV) pendant 15 ans si le projet est produit.

10. Personnes de contact SSR

Alessandro Marcionni	alessandro.marcionni@rsi.ch
Bertilla Giossi	bertilla.giossi@rtr.ch
Bettina Hofmann	bettina.hofmann@rts.ch
Steven Artels	steven.artels@rts.ch
Urs Augstburger	urs.augstburger@srf.ch
Sven Wälti	sven.waelti@srgssr.ch
Gregory Catella	gregory.catella@srgssr.ch

<https://www.srgssr.ch/fr/pacte-de-laudiovisuel>

Berne, le 11 mars 2024